



VIGILANCE BATI

AIX-EN-PROVENCE

Pour sécuriser 2800 bâtiments du centre-ville



**Captation d'images par drone des toitures et façades.
Contrôle technique et piézomètres
Ateliers, exposition, brochures d'information et site internet**

- ▶ Prévenir la dégradation des bâtiments anciens et les infiltrations d'eau
- ▶ Surveiller l'état des toitures, façades et structures
- ▶ Assurer votre sécurité d'habitant ou de passant
- ▶ Permettre la compréhension des évolutions et des risques
- ▶ Partager les informations et les moyens Wau service du bâti
- ▶ Inciter à la vigilance de tous, pour un cadre de vie apaisé

La Ville d'Aix-en-Provence met en œuvre le Plan **Vigilance Bâti Centre-Ville** destiné à mieux connaître le bâti et prévenir ses risques d'éventuelles dégradations. Il s'agit d'un dispositif global concernant les 2800 bâtiments publics et privés de toutes époques, identifiés en centre-ville.

Ce Plan comprend différents volets de prise en compte :



- pédagogie du bâti. Information et sensibilisation du grand public, des propriétaires et des bailleurs aux enjeux d'entretien, de surveillance, de prévention des risques,
- mise en place d'un diagnostic précis de l'état de chaque bâtiment en identifiant de potentiels désordres structuraux,
- cartographie et fiche d'identité de chaque bâtiment à date
- suivi de relations avec les propriétaires et bailleurs sur la prise en compte des travaux nécessaires à la sécurisation complète des bâtiments, des usagers et des usages du centre-ville, information sur les aides publiques à la rénovation.

LE CONTEXTE

L'ancienneté globale du bâti en centre-ville, l'absence bien souvent de profondes fondations pour les immeubles les plus anciens, l'évolution climatique et ses conséquences sur les épisodes thermiques, venteux, pluvieux, ainsi que sur la stabilité des sols, la présence à faible profondeur d'une importante nappe phréatique en constante évolution, le manque parfois de vigilance des propriétaires ou leur impossibilité à engager les nécessaires travaux d'entretien de leur bâtiment, mais aussi certains contextes particuliers contribuant à la fragilisation des structures bâties, ont provoqué dans notre ville de récentes alertes.

Les drames survenus dans les centres anciens de Marseille et de Lille, les immeubles récemment ébranlés à Bordeaux, Toulon, Orléans, Paris ou Manosque témoignent d'un phénomène urbain généralisé, parfois préoccupant, tout particulièrement dans les secteurs historiques, en France comme dans d'autres pays européens.

De manière générale, les bâtiments concernés par les désordres structuraux ont bien souvent été édifiés il y a plusieurs siècles. Ils concernent de petites copropriétés et sont aussi marqués par des défaillances dans leur entretien. Ce constat est également celui fait dans notre ville, malgré l'attention publique, constante dans son suivi, au cours des trente dernières années.

En effet, la ville d'Aix-en-Provence mène depuis longtemps une politique active de réhabilitation de son centre-ville avec mise en valeur de la qualité de son patrimoine architectural et urbain de lutte contre l'habitat indigne.

Le centre-ville d'Aix qui bénéficie d'un périmètre de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), a ainsi bénéficié de plusieurs dispositifs d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, au travers notamment de 6 Opérations d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH), qui se sont déroulées entre 1992 et 2015, puis 1 Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain.

Les OPAH d'Aix-en-Provence ont permis la réhabilitation de près de 5000 logements, soit plus d'1 logement sur 4 remis aux normes en centre-ville, avec le soutien d'aides publiques. Ces dispositifs destinés à éradiquer progressivement l'habitat insalubre, à éloigner les marchands de sommeil et à faire disparaître les îlots urbains dégradés, se prolongent encore aujourd'hui avec une Opération de Restauration Immobilière (ORI) en cours de déploiement. Car on l'a oublié, mais avant cette action volontariste de la Ville, les îlots urbains dégradés existaient au cœur même du centre historique d'Aix, avec leur cortège de précarité, d'insalubrité, de périls pour les habitants et pour leur voisinage.

Les actions en ce sens se poursuivent avec une attention particulière souhaitée par la municipalité, pour lutter contre la vacance, l'absence d'entretien de certains bâtiments et pour permettre le retour en centre-ville de familles dans des logements sains, adaptés et modernisés.

Néanmoins, malgré cet engagement de longue date, la ville d'Aix a connu au cours des dernières années quelques situations difficiles de dégradation structurelle de certains bâtis, voire de périls. Ce fut le cas sur le haut du Cours Sextius, sur la place des Cardeurs, sur l'immeuble Milhaud-Artéa du boulevard de la République, Rue Jacques de La Roque ou même dernièrement en bas du Cours Mirabeau.

Car en dernier recours, lorsqu'un bâtiment présente des signes inquiétants de fragilité, la Ville procède à son évacuation préventive. Le principe de précaution prévaut, mais il a des conséquences douloureuses pour les personnes et les familles conduites à évacuer les bâtiments, ainsi que pour les activités économiques et de services qui sont interrompues. Il faut prévenir ces situations, ces risques et cette détresse.



LA RÉPONSE

Le Maire d'Aix-en-Provence a souhaité apporter une réponse d'intérêt général, globale et ambitieuse à ce contexte.

Elle a pour cela travaillé en amont avec les services municipaux de l'Aménagement, de l'Urbanisme, du Patrimoine, des Bâtiments, de l'Espace Public. La ville d'Aix a engagé le renforcement du service IMR (Immeubles Menaçant Ruine) sous la responsabilité d'une Ingénieure Chef de service en charge du suivi des désordres structurels et des arrêtés de périls.

En parallèle, la ville d'Aix a sollicité, au printemps 2023, la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires/SEMEPA, dans le cadre de sa concession de réhabilitation de l'agglomération aixoise, afin d'étudier la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et d'incitation à destination des propriétaires d'immeubles sur la qualité et la sécurité du bâti.

Il s'agissait à l'origine d'une mission de prévention, d'information et de communication. Il est par la suite apparu que cette feuille de route pouvait être complétée et se transformer en véritable Plan de vigilance et de sécurisation du bâti en centre-ville.

En effet, les désordres survenus ou constatés étaient de natures différentes et avaient aussi des origines différentes. L'étude des situations et les réponses susceptibles d'être mises en œuvre, l'étude des initiatives prises ailleurs en France et en Europe, ont conduit à penser que l'établissement d'un état des lieux à date et son suivi au fil des années, un accompagnement régulier des propriétaires, syndics et bailleurs, des synergies nouvelles entre particuliers, services et institutions, **des réponses techniques concrètes pouvaient, sans prétendre au risque-zéro, contribuer à apporter de nombreuses réponses aux situations et aux évolutions délétères.** Et ce faisant diminuer très notablement les périls à venir.

Un test a été effectué autour de la place des Tanneurs au cours de l'été 2023 pour établir la pertinence du contrôle visuel par drone des toitures et façades. Le test a été concluant et a permis d'identifier des désordres et d'avancer sur l'élaboration d'un cahier des charges et d'un dispositif renforcé.

La proposition de diagnostic a été établie sur deux plans :

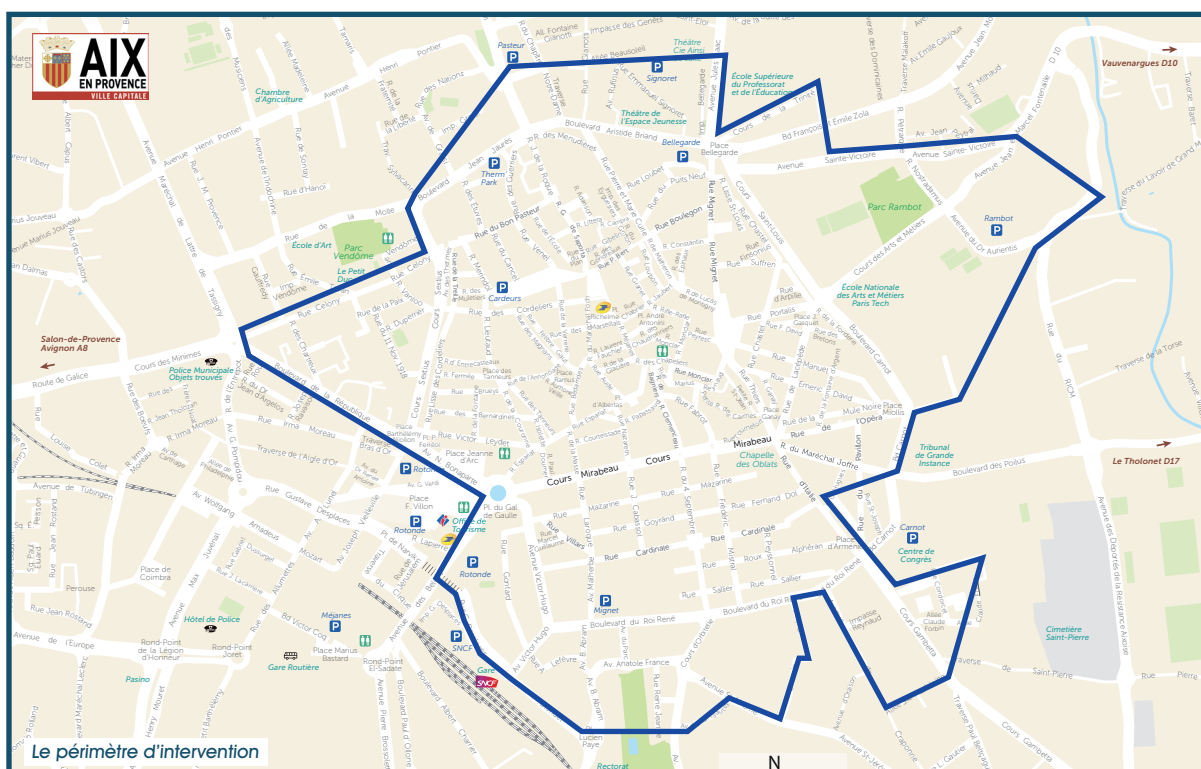
► **Une action coordonnée d'information des propriétaires, gestionnaires, bailleurs sur les principaux signes de faiblesse ou de dégradation du bâti, ainsi que sur les solutions pour y remédier.** Une exposition technique, des permanences-conseil, des documents de communication et autres supports numériques accompagnant cette campagne de sensibilisation ;

► **Un diagnostic visuel global portant sur les 2800 bâtiments anciens du centre-ville, à l'aide d'évaluations faites par drone sur les toitures et les façades et permettant ainsi d'identifier différents désordres, ainsi qu'un contrôle visuel de complément en pied de façade.**

L'ensemble du dispositif repose sur l'acceptation de la démarche par l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi le volet pédagogique, d'information et de communication sur le dispositif et ses différentes étapes, est essentiel et doit être partagé par le plus grand nombre.

Le plan est consensuel dans la mesure où il ne cherche pas à jeter le discrédit sur tel ou tel bâtiment, mais au contraire à faire comprendre les enjeux pour les habitants et les usagers du centre-ville, pour les activités économiques et le patrimoine, pour les bailleurs, les syndics et les propriétaires dont l'intérêt immédiat est de prévenir des risques majeurs qui pourraient survenir à l'avenir et d'éviter ainsi les lourdes procédures de périls.

Dans cette logique il associe également les associations et comités d'intérêt de quartier, les conseils en patrimoine et les notaires.



LE PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre du Plan Vigilance Bâti Centre-Ville est celui de la concession d'aménagement de la SPLA-SEMEPA et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville.

Bâtiments concernés : L'ensemble des immeubles privés construits avant 1974, soit 2 741 immeubles, ainsi qu'une centaine d'immeubles dégradés déjà repérés par la Ville et la SPLA ainsi que les bâtiments publics. Au total près de 2800 bâtiments du centre ancien.

A compter de février 2025, le diagnostic s'effectuera par étapes, en commençant par les immeubles déjà identifiés comme dégradés, selon une cartographie établie en lien avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) et les services de la ville d'Aix. Le contrôle commence logiquement par les secteurs les plus anciens de la ville : Cardeurs, Tanneurs et Saint-Sauveur-Hôtel de ville.

LA MISE EN ŒUVRE

Dans l'absolu, il n'y a pas de limite à la durée de vie d'un bâtiment. Mais le manque d'entretien, ou des travaux le concernant réalisés hors des règles de l'art, peuvent conduire à un dépassement de sa limite de résistance et à la naissance de désordres structuraux qui pourront causer à terme des dégâts voire un effondrement.

Ainsi, une simple infiltration d'eau prolongée constitue la cause la plus fréquente de problèmes structurels, mais bien d'autres ont été identifiées, telles certaines caves fragilisées par des travaux privés et des changements de destination, le poids renforcé sur certains planchers ou toitures, la modification des circulations d'air par fermeture des cours intérieures etc.

L'objectif du Plan est simple. Et il est double.

► D'une part, une campagne d'information et de communication auprès des propriétaires, syndics de copropriété, syndics professionnels, administrateurs de biens, notaires et avant toute autorisation d'urbanisme. Il s'agit de faire comprendre les points de vigilance à observer sur les structures bâties, les alertes à donner, les prises de contact à avoir avec les services municipaux qui ne peuvent entrer dans les bâtiments privés sans autorisation, les réponses à donner aux mises en garde liées aux diagnostics.

Ce volet comprend l'envoi, préalable à toute action menée, de courriers aux propriétaires, bailleurs, syndics, mais aussi de plaquettes de présentation et d'identification des risques à diffuser.

Un travail de culture générale et pédagogie est indissociable de la réussite et de l'appropriation par tous de l'intérêt de l'opération, y compris en dehors de son périmètre géographique.

Il sera permis par la mise à disposition du grand public d'un site internet dédié à l'opération www.vigilancebati-aix.fr, aux informations à connaître sur les risques structurels touchant au bâti, aux réflexes à avoir, aux contacts et organismes à connaître, à la parution d'articles et de communication digitale et à la présentation d'une exposition ouverte au grand public, pour comprendre les enjeux et les bonnes pratiques de préservation de la qualité et de la sécurité des bâtiments.

L'importance du périmètre d'intervention, les objectifs et le nombre de bâtiments pris en compte par le Plan Vigilance Bâti Centre-ville font de cette opération la réponse la plus importante et innovante mise en œuvre par une ville de France sur son centre-ville.

L'opération Vigilance Bâti Centre-ville pourra ainsi servir de modèle reproductible pour d'autres communes, alors que les mêmes problématiques se posent à l'ensemble des centres villes historiques de notre pays. C'est un signal fort et volontariste que la Ville d'Aix va proposer aux autres villes de France avec le déploiement imaginé pour son centre-ville et ses résultats.



Connaître les enjeux et les bonnes pratiques de préservation de la qualité et de la sécurité du bâti.

► D'autre part, procéder à un diagnostic technique visuel de référence pour chaque bâtiment du centre-ville. Chaque toit, chaque façade fera l'objet de prises de vues en haute définition par drone, avec focus sur chaque élément d'attention, fissure ou absence de tuile, défaut d'accroche de volet ou de gouttière etc. L'ensemble des vues collectées fera l'objet d'une analyse fine a posteriori par un architecte de la SPLA et un bureau d'étude technique.

Chaque situation, chaque problématique sera identifiée et pourra donner lieu à contrôle in situ de complément, contrôle de façade ou demande de visite des espaces communs. Ces éléments, ainsi que les interrogations qui pourraient être soulevées par les propriétaires eux-mêmes, contribueront à établir des fiches dédiées à l'état à jour de chaque bâtiment et à identifier les immeubles présentant des fragilités, des risques et dysfonctionnements.

L'opération se veut très concrète. L'outil de prévention original qui est mis en place pourra évoluer en fonction des remontées d'informations et des données collectées. Le diagnostic conservera la mémoire d'une situation à date et de ses évolutions au fil des années, car il devra être reproduit à échéance régulière au fil des prochaines décennies.

4 NIVEAUX DE SIGNALEMENT

Le dispositif mis en place vise à noter chaque bâtiment selon quatre niveaux de signalement correspondant à son état apparent, sous réserve de contrôles complémentaires.

Niveau A = pas de désordres constatés
Niveau B = légers désordres sans atteinte manifeste à la structure
Niveau C = désordres portant atteinte à la structure
Niveau D = désordres importants avec danger potentiel et nécessité de mise en sécurité du bâtiment

Trois niveaux, B, C et D feront l'objet d'un signalement aux propriétaires et gestionnaires concernés. Le niveau D enclenchera par ailleurs une procédure publique de mise en sécurité.

L'objectif est d'abord pédagogique, il est préventif, il cherchera à sensibiliser, à alerter, à accompagner les copropriétaires ou gestionnaires dans la réalisation des travaux nécessaires à la sauvegarde de leurs biens et à la sécurité de tous.

Le diagnostic, placé sous le contrôle des Services de la Ville d'Aix, s'effectuera par étapes, en commençant par les immeubles déjà identifiés comme dégradés et par les secteurs les plus anciens de la ville.

■ **Pour les immeubles avec un niveau A :** un tableau de synthèse conservera la mémoire des immeubles concernés (avec parcelle cadastrale ; adresse) sans communication particulière auprès des propriétaires.

■ **Pour les immeubles de niveaux B, C ou D :**

► un tableau de synthèse listera les immeubles concernés (avec parcelle cadastrale ; adresse) afin de conserver la trace de leur état à date.

► la rédaction d'une fiche de référence pour chaque immeuble intégrant les photos et la nature des désordres constatés lors du Diagnostic sera établie. Le résultat du Diagnostic sera communiqué aux propriétaires et gestionnaires (sans les exonérer de leur propre contrôle) et une préconisation de travaux nécessaires sera établie. Un accompagnement public sera possible, dirigeant vers des professionnels qualifiés, des services administratifs, le CPIE etc.

► **pour les immeubles classés de niveau C ou D uniquement, la phase 2 de Vigilance Bâti pourra être enclenchée.** Elle s'appuiera sur un Diagnostic complémentaire portant sur les parties communes intérieures de l'immeuble (hall, cage d'escalier, combles et toiture, voûtes de cave, cour intérieure, planchers, etc...).

Elle prévoit une visite sur site d'ingénieur bâtiment, un reportage photographique complémentaire, le recensement des désordres intérieurs constatés et l'évaluation de leur niveau de dégradation (Niveau C ou D)

Un estimation sommaire des travaux à réaliser sera communiquée aux propriétaires ou gestionnaires.

■ PHASE 1

Diagnostic d'analyse visuelle des bâtiments (façades et toitures)

- Mission d'analyse visuelle des bâtiments sur les parties visibles et accessibles depuis le domaine public (façades et toitures) à partir de clichés haute définition pris par drone pour chaque immeuble (6 à 14 vues par bâtiment), afin de pouvoir identifier en particulier les tuiles cassées ou manquantes, l'état des solins, des enduits situés au-dessus des solins, l'état d'éléments particuliers comme les verrières et puits de lumière, les terrasses, fenêtre de désenfumage, chatières obstruées ...et tout élément visible sur façade (volet, fixations et arrêts de volets manquants mortiers dégradés...), menuiseries extérieures, ferronneries, bardages, zinguerie, toiture...;
- Recensement des différents désordres (comme par exemple affaissement, fissures, remontées capillaires suspectes, ...);
- Contrôle visuel de complément pour levée de doute sur site et précisions sur désordres extérieurs
- Evaluation de leur gravité (niveau de dégradation) établissement d'une fiche bâtiment à date
- et le cas échéant préconisation des travaux nécessaires afin de rendre pérenne les ouvrages.

■ PHASE 2

Diagnostic complémentaire

En fonction du niveau de dégradation de l'immeuble repéré en phase 1, un diagnostic complémentaire sera réalisé dans les parties communes intérieures des immeubles.

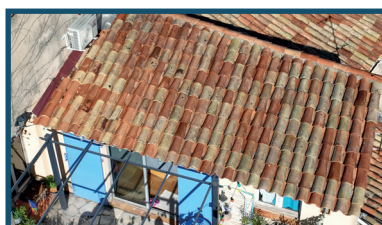
Diagnostic complémentaire portant sur les parties communes intérieures de l'immeuble (hall, cage d'escalier, comble, cave, toiture, cour, etc...) avec :

- Visite sur site
- Reportage photographique
- Recensement des désordres constatés et évaluation de leur niveau de dégradation (Niveau C ou D)

► **Fiche de référence par immeuble ajustée avec intégration des éléments issus de la phase 2 (nature des désordres constatés, préconisation éventuelle de travaux nécessaires, estimation sommaire de ces travaux)**

- L'intervenant technique ne procède à aucun démontage ou sondage destructif pour mener ce diagnostic complémentaire

- La Ville d'Aix-en-Provence adressera aux propriétaires concernés (ou au syndic de la copropriété) un courrier les informant des résultats des investigations et sollicitant des investigations complémentaires dans les parties communes de l'immeuble (avec autorisation de pénétrer dans l'immeuble pour le prestataire).

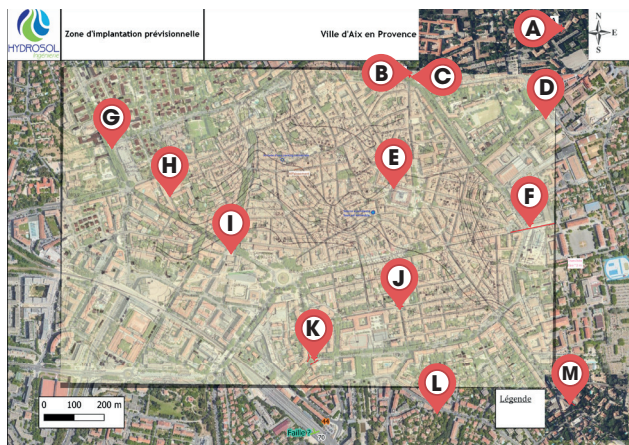


15 PIEZOMETRES POUR SURVEILLER LES EAUX SOUTERRAINES

En parallèle, une étude concernant l'état de la nappe phréatique sous le centre ancien est lancée avec mise en place de 13 piézomètres répartis sur l'ensemble du périmètre et complétant les 2 déjà positionnés aux Thermes Sextius.

Ces dispositifs vont apporter des renseignements précieux sur l'ensemble du périmètre d'intervention et sa proche périphérie. Ils sont destinés à étudier, au fil des saisons, les évolutions des remontées d'eaux, ainsi que leurs possibles impacts sur le bâti (Présence de l'eau avérée à Aix centre entre 2 et 7 m sous terre).

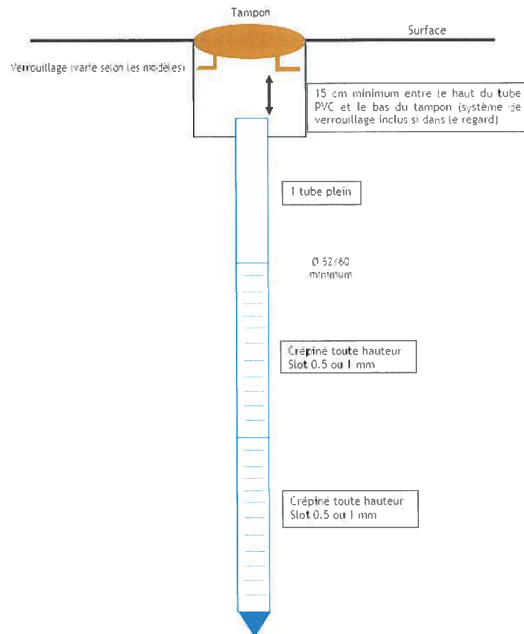
Ce dispositif sera complété par une information des propriétaires, syndics et bailleurs sur la présence de l'eau souterraine et les conseils pour éviter de favoriser ses remontées ou sa mauvaise évacuation.



Localisation des capteurs

Travaux de mise en oeuvre d'ouvrages piézométriques
Opération de réhabilitation de l'Agglomération Aixoise

Schéma type Piézomètre (sauf point C) :



PROTECTION DES DONNEES ET DE LA VIE PRIVEE

L'opération bénéficie d'un contrôle juridique en amont destiné à préserver la propriété privée, la vie privée des habitants comme celle des passants et à encadrer la collecte des données recueillies. Elle est accompagnée par le conseil de Me Courtier (avocat spécialisé et DPO de la SPLA-SEMEPA) pour faire en sorte que tous les renseignements et photos des toitures et façades ne puissent être utilisés que dans le cadre du diagnostic technique et sans aucune collecte d'image des personnes.

Dans le même esprit, les survols de drones font l'objet de déclarations préalables et d'autorisation préfectorale. Les habitants des bâtiments concernés par le contrôle sont avertis à l'avance des créneaux de vol. Les horaires de vol correspondent à la matinée, aux jours travaillés et à la période hivernale qui limitent les interférences avec les usages des terrasses et l'intimité des habitants en général.

L'opérateur du drone veillera à ne filmer que les bâtiments et jamais des personnes, si certaines devaient se trouver accidentellement dans le champ de la caméra, les images seront supprimées ou floutées avant leur sauvegarde et leur utilisation.

L'ensemble des images collectées ne seront pas rendues publiques, mais uniquement utilisées pour les finalités de l'opération.

Les services de la SPLA-SEMEPA et leur DPO seront à l'écoute de toute personne souhaitant signaler une prise de vue qui lui aurait semblé inappropriée lors du passage du drone pour examen et suppression éventuelle.

dpo@semepa.fr

La présence du drone au-dessus de la ville fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière : la zone d'envol est délimitée par des cônes et un dispositif de sécurité. Le drone lui-même dispose d'un moteur de sécurité qui empêche tout risque d'accident.

La présence du drone et de son pilote s'accompagne d'une présence à forte visibilité des équipes identifiées de l'opération en charge de l'explication du vol auprès des riverains et des passants.

Des panneaux d'information complètent le dispositif et soulignent le contrôle strict des données collectées.

À compter de février 2025, le diagnostic s'effectuera par étapes, en commençant par les immeubles déjà identifiés comme dégradés, selon une cartographie établie en lien avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA), et par les secteurs les plus anciens de la ville : Cardeurs, Tanneurs et Saint-Sauveur-Hôtel de ville. Les habitants seront avertis préalablement.



PARTAGE DE L'INFORMATION, PEDAGOGIE

La ville d'Aix souhaite associer l'ensemble des acteurs de l'immobilier et du bâti, les syndicats, les bailleurs, les notaires et relais associatifs de l'avancée de cette opération unique en France par sa nature, ses objectifs et son ampleur. Elle partagera au fur et à mesure ses résultats qui contribueront à la sécurité et à la tranquillité de tous. Un premier point d'étape aura lieu à l'automne 2025.

► Objectifs des campagnes d'information et communication :

- Prévenir la dégradation du bâti privé
- Mobiliser et responsabiliser les propriétaires par rapport à l'entretien de leurs biens, aux risques encourus (procédures coercitives), et aux accompagnements possibles
- Informer et sensibiliser les propriétaires et acteurs sur :
 - Comment réaliser des travaux d'amélioration ?
 - Comment faire un diagnostic technique de votre bien ?
 - Comment être accompagné pour la réalisation de votre projet de travaux ?
 - Comment financer vos travaux ?
- Donner au grand public des éléments de culture générale et de discussions sur les problématiques de dégradation du bâti.

Supports de communication et d'information

- Création d'affiches, flyers, expo didactique, panneaux de présentation sur événements de proximité, marchés, ateliers pratiques
- Diffusion :
 - Publipostage auprès des propriétaires, syndicats (centre-ville à partir des données SIG)
 - Distributions chez les commerçants...
 - Mise à disposition chez les partenaires et professionnels identifiés, dans les espaces d'accueil des collectivités et services
 - Réseaux sociaux
- rédaction de dossiers et communiqués dans la presse locale, les médias municipaux et locaux
- création d'un site internet dédié à l'opération et à ses missions



Deux drones de diagnostic seront à disposition du projet : le CE-C2 haute performance disposant de 3 objectifs, d'un zoom x7 et de 48 Mp de définition. Ainsi que le DJI Matrice 4E haute performance composé également de 3 objectifs avec une caméra grand angle 4/3 CMOS, 20MP pixels effectifs, d'une télécaméra moyenne 1/1,3" CMOS 48 MP pixels effectifs et d'une télécaméra 1/1,5" CMOS 48 MP pixels effectifs. Un télémètre laser haute performance. Les drones voleront à 3 m au-dessus des toitures et disposeront de radars de choc et de batteries de secours pour leur déplacement dans les espaces complexes.



Leurs vols sont déclarés et contrôlés par la Préfecture et la DGAC.

MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER DE L'OPERATION

► FEVRIER 2025

LANCEMENT DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET COMMUNICATION

Courriers aux propriétaires, syndicats, commerçants, notaires
Exposition de présentation des enjeux du bâti en centre-ville, des risques et des réponses
Ouverture du Site internet dédié à l'opération
Plaquettes de présentation des désordres structuraux et des travaux, mise à disposition du public
Mise en service des piézomètres, début de la campagne de collecte des informations collectées pour établir un état des lieux des eaux souterraines d'Aix et de comprendre les fluctuations de niveau des eaux souterraines et en suivre les évolutions

Lancement des procédures de marchés sur l'accompagnement de bureau d'études traitant ou complétant les informations recueillies

► FEVRIER 2025 - AVRIL 2025

PRISES DE VUES PROGRESSIVES PAR LE DRONE selon phasage des secteurs d'intervention en commençant par les immeubles sous vigilance et par les quartiers les plus anciens

Information préalable des habitants concernant survols et prises de vues, information sur site d'envol, contrôle des données RGPD de collecte

► MARS 2025

POURSUITE DE L'INFORMATION DANS LE CADRE D'ATELIERS OU D'EVENEMENTS PUBLICS, REUNIONS DE QUARTIER ou MARCHES

► MAI 2025 - AOÛT 2025

ETUDE DES PHOTOS + CONTROLE IN SITU ET DIAGNOSTIC PAR LE BUREAU D'ETUDES

► JUIN 2025

PREMIER RELEVÉ DES DONNÉES PIEZOMETRIQUES

► SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2025

RESTITUTION PROGRESSIVE DU DIAGNOSTIC AUPRES DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES CATEGORIE B, C, D

POINT D'ETAPE PUBLIC DE L'OPERATION

Focus média et reprise des informations à destination des propriétaires et gestionnaires.

Il s'agit, à chaque étape, de ne pas relâcher la pression publique effectuée qui oblige à la prise en compte des enjeux par le privé et incite à accompagner l'opération volontariste conduite par la Ville.

REPRISE DES PRISES DE VUES DRONE COMPLEMENTAIRE.



Opération globale, multicanale
Opération pilote destinée à protéger les biens, les habitants, les riverains, les usagers du centre-ville, le patrimoine ancien et assurer la sérénité du centre-ville, cœur battant de l'agglomération

Opération incitant à la prise de conscience de chacun et, pour les propriétaires et gestionnaires du centre ancien, à assumer leurs responsabilités

Opération destinée à vivre dans la durée en assurant le suivi des préconisations faites aux propriétaires et en renouvelant le diagnostic global tous les 5 ans afin de suivre les évolutions du bâti.

”

C'est une opération pilote, jamais encore menée de cette façon dans une ville de France : Un Plan de Vigilance du Bâti en centre-ville d'Aix destiné à faire naître une culture de la prévention et une sécurisation des 2 800 bâtiments du centre-ville pour leurs habitants, leurs propriétaires, leurs riverains et l'ensemble des usagers du cœur d'Aix".

Sophie Joissains

Maire d'Aix-en-Provence

Vice-Présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



www.vigilancebati-aix.fr
contact ► vigilancebati@semepa.fr

Hall d'expo SEMEPA
4, rue Lapiere, Aix Centre
Tel : 04 42 16 04 04
 Rotonde

